



AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

10 6 JAN N°02/AONO/PR/DR-OU/C/MGAM/CIPM/SPM/TBEC./2023 DU
**POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE TRENTÉ
QUATRE (34) BOUTIQUES EN R+1 AU MARCHE CENTRAL DE
MASSANGAM, DEPARTEMENT DU NOUN, REGION DE L'OUEST**

Objet de l'Appel d'Offres :

Le Maire de la Commune de Massangam, autorité contractante, lance un appel d'offres National Ouvert, pour l'exécution des travaux de construction de trente quatre (34) boutiques en R+1 au marché central de Massangam.

Consistance des travaux :

Ces travaux, objet du présent Appel d'Offres seront effectués conformément aux normes en vigueur et selon les règles de l'art; Ils comprennent :

- TRAVAUX PREPARATOIRES
- FONDATIONS
- MAÇONNERIE-ÉLÉVATION
- CHARPENTE ET COUVERTURE
- MENUISERIE METALLIQUE
- ELECTRICITE
- PEINTURE
- PLOMBERIE
- VRD ET VOIES DE CIRCULATION
- ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX

Participation et règle d'origine :

La participation à l'Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions aux entreprises de droit camerounais justifiant des capacités techniques et financières pour la réalisation des travaux objet du présent Appel d'Offres.

1. Visite du site :

Une visite du site est recommandée à tous les éventuels soumissionnaires du présent Appel d'Offres.

2. Financement :

Les prestations, objet du présent Appel d'Offres sont financées par le Budget d'Investissement Public du MINDDEVEL Exercice 2023 pour un montant de **91 500 000 FCFA**.

3. Allotissement et coût prévisionnel

Lot unique

4. Acquisition du dossier d'Appel d'Offres :

Le dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu au service de la passation des marchés de la Commune de Massangam, dès publication du présent avis, contre une quittance de versement d'une somme non remboursable de **100 000 (Cent mille) FCFA** payable à la recette municipale de la Commune de Massangam.

5. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais, en sept (07) exemplaires dont Un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir au CIGAM (service de la passation des marchés) de la Commune de Massangam, au plus tard le 20/02/2023 à 11 heures, heure locale, déposée contre récépissé et devra porter la mention :

**N°02/AONO/RC/ R-OU/C/MGAM/CIPM/CIGAM/TBEC./2023 DU
POUR LES TRAVAUX DE *CONSTRUCTION DE TRENTÉ
QUATRE (34) BOUTIQUES EN R+1 AU MARCHE CENTRAL DE
MASSANGAM, DEPARTEMENT DU NOUN, REGION DE L'OUEST*
« *À N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT* »**

6. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres :

Dès publication du présent avis, le dossier d'appel d'offres peut être consulté aux heures ouvrables au service de la passation des marchés de la Commune de Massangam, Tél 695 09 65 40./699 19 80 03

7. Recevabilité des offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à son offre administrative la caution de soumission correspondant à la somme de **1 830 000 (Un Million huit cent trente mille) FCFA**, établie par une Banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des Finances.

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ; conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. **Les chèques bancaires ou certifiés ne seront pas acceptés.**

Elles devront obligatoirement dater de moins de **trois (03) mois** précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. L'absence de la caution de soumission délivrée par une Banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des Finances ou le non respect des modèles des pièces du dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet de l'offre sans aucun recours.

8. Ouverture des offres

L'ouverture des offres se fera le _____ à **11 heures précises**, heure locale par la commission interne de passation des marchés de la Commune de Massangam.

Seuls les soumissionnaires ou leurs représentants dûment désignés ou mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier peuvent assister à cette séance d'ouverture.

9. Délai d'exécution

Le délai maximum d'exécution des travaux en état de réception provisoire est de cent quatre vingt (180) Jours à compter de la date de notification à l'Entrepreneur de l'ordre de service de démarrer les travaux.

10. Principaux critères d'évaluation

11.1 Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires porteront sur les aspects suivants:

- être exclu de la Commande publique;
- Production des offres en nombres insuffisant (moins de 07 exemplaires) ;
- Absence de la caution de soumission ;
- Fausse déclaration ou pièces falsifiées ;
- Le non-respect de 70 % des critères de qualification de l'offre technique ;
- Absence du sous-détail concordant d'un prix unitaire quantifié ;
- Omission d'un prix unitaire quantifié dans le bordereau des prix unitaires ;

Sous peine de rejet, la caution de soumission et l'attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire doivent être impérativement produites en originaux, les autres pièces en originaux ou en copies certifiées conformes. Ces justifications administratives doivent dater de moins de trois (03) mois et être conformes aux modèles.

11.2 Critères essentiels

La non validation de l'ensemble des critères ci-après entraîne le rejet systématique de l'offre à savoir :

- a. Les références de l'entreprise ;
- b. Les moyens matériels permanents ou mobilisables ;
- c. La qualification du personnel du chantier ;
- d. La méthodologie d'intervention et d'exécution des travaux
- e. Offre financière.

12. Durée de validité des offres

Les offres sont valables pendant une période de 90 jours à partir de la date limite de remise des offres.

13. Renseignements complémentaires

Les Renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux jours et heures ouvrables au service de passation des Marchés de la Commune de Massangam. Tel : 695 09 65 40/ 699 19 80 03.

16 JAN 2023

Ampliations :

- Préfet/Noun (pour information) ;
- DD/MINMAP (pour information) ;
- ARMP (pour publication et archivage) ;
- CHRONO ;
- Affichage.

MASSANGAM, le 16 JAN 2023



Aboubakar